

Note n° 364

L'Ambassade des États-Unis d'Amérique présente ses compliments au Ministère des Affaires extérieures et a l'honneur de se reporter aux discussions qui ont eu lieu entre les représentants du Département de l'Armée des États-Unis et ceux du Gouvernement du Manitoba concernant leur désir de collaborer dans le domaine de la lutte contre les inondations en construisant une digue de ceinture commune pour protéger la ville d'Emerson, au Manitoba, et le village non constitué en municipalité de Noyes, au Minnesota.

L'Ambassade a également l'honneur de proposer que la construction de la digue de ceinture commune se déroule conformément au plan ci-joint et qu'elle se divise en trois éléments : l'amélioration de la digue autour d'une partie de la ville d'Emerson, l'amélioration de la digue autour d'une partie du village de Noyes et la construction d'une digue adjacente et parallèle à la frontière internationale le long de la partie américaine de ladite frontière, ci-après appelée le tronçon international de la digue, qui sera relié à l'extrémité ouest de la digue d'Emerson par son côté ouest et à la digue de Noyes par son côté est.

Si ces dispositions agréent au Gouvernement du Canada, l'Ambassade a l'honneur de proposer que la présente Note, ainsi que le plan ci-joint et la réponse du Gouvernement du Canada constituent entre nos deux gouvernements un accord pour la